



## CROATIE 2010

### ADHESION EN VUE, CRISE SOCIALE ET MALAISES POLITIQUES

Joseph Krulic\*

#### MALAISE SOCIAL PENDANT L'HIVER 2010-2011

Pour un diplomate analysant l'évolution du dossier croate et la négociation des « chapitres » devant répondre aux normes européennes, la situation de la Croatie paraît se présenter de manière favorable. D'ailleurs, le 3 mars 2011, le Premier ministre, Madame Jadranka Kosor, a pu déclarer aux parlementaires européens du groupe PPE et à Viviane Reding, commissaire européenne, venus en visite à Zagreb : « la porte est ouverte, la Croatie revient en Europe, c'est à dire chez elle »<sup>1</sup>

Mais, cette Croatie vue d'en haut ou de Bruxelles contraste avec une deuxième vision, celle de Zagreb, de Rijeka, de Split ou D'Osijek, dans laquelle la révolte sociale et le désarroi politique semblent à l'ordre du jour. A cela s'ajoute la longue histoire des conséquences de la guerre de 1991-1995, que les procédures et les procès du Tribunal Pénal International pour

---

<sup>1</sup> Voir le site du groupe PPE [www.eppgroup.eu/home/fr/default.asp?lg1...](http://www.eppgroup.eu/home/fr/default.asp?lg1...),

l'ex-Yougoslavie (TPIY) viennent rappeler aux Croates, nourrissant ainsi le malaise social. Et parfois, un événement souligne l'imbrication de ces trois phénomènes : la crise politique, le problème social d'aujourd'hui et la mémoire ambiguë d'hier.

Ainsi, le 28 février 2011, un défilé de 15 000 vétérans de la guerre 1991-1995 a dégénéré à Zagreb quand les manifestants ont voulu protester sous les fenêtres du gouvernement. Le président élu depuis janvier 2010, Ivo Josipovic, s'est vu reprocher d'avoir fait arrêter des officiers croates (Ivan Cermak et Mladen Markač)<sup>2</sup> recherchés pour crimes de guerre et crimes de droit international, tandis qu'il aurait négligé les pensions des militaires et anciens combattants. Mais nul ne peut ignorer à Zagreb que ces poursuites et procédures consenties à la Haye constituent une des conditions posées par l'UE pour envisager l'adhésion de la Croatie.

L'hiver 2010-2011 a marqué l'aboutissement de deux années de crise économique et politique que la démission surprise en juillet 2009 de l'ancien Premier ministre, Ivo Sanader (HDZ)<sup>3</sup>, accusé de corruption par des sources diverses, avait souligné de manière aiguë. L'hiver et le froid n'ont pas arrêté un flot continu de pétitions, de manifestations antigouvernementales, d'autodafés du drapeau des partis politiques et de heurts avec la police anti-émeute. Selon un sondage du 11 mars 2011, cité par le journal de Rijeka *Novi List* (centre gauche), 83% des Croates considèrent que leur pays va dans la mauvaise direction ; ils n'étaient que 54% l'année précédente. Plus des trois quarts des personnes interrogées déclarent ne pas approuver la politique menée par le HDZ. Mais à la fin du mois de février et au début du mois de mars 2011 les manifestants ont également brûlé, non seulement le drapeau du HDZ, mais aussi celui du principal parti d'opposition, le parti social-

---

<sup>2</sup>Ivan Cermak et Mladen Markač sont accusés de crimes contre l'humanité, de violations des règles et coutumes en temps de guerre, de meurtres, traitements inhumains et persécutions pour leur rôle présumé dans l'offensive militaire croate connue, en français sous le nom d'« Opération Tempête » ou *operacija Oluja* (4-7 août 1995) de reconquête des régions croates occupées par l'armée des Serbes de Croatie, ce qui a entraîné un exode de plus de 100 000 Serbes hors de Croatie ;

<sup>3</sup>Hrvatska demokratska Zajednica, communauté ou union démocratique croate, principal parti de droite), titulaire presque exclusif du pouvoir sauf de janvier 2000 à novembre 2003

démocrate (SDP). A la date du 23 mars 2011 et depuis plus de deux mois, des milliers de manifestants battent tous les soirs le pavé de Zagreb et de plusieurs grandes villes de Croatie. Ils exigent la démission de Mme Jadranka Kosor, Premier ministre depuis 2009, et des élections anticipées. Ils dénoncent le capitalisme et l'Union européenne que la Croatie, selon les vœux du gouvernement et les pronostics européens, devrait rejoindre d'ici un an ou deux.

Dans les rues, de jeunes militants anarchistes se sont retrouvés avec des retraités en colère et des anciens combattants... Comment comprendre ce mouvement atypique, qui ne saurait se réduire à un mouvement d'anciens combattants des guerres nationales ou nationalistes, et qui a débuté sur le réseau social *Facebook*? Pourquoi les manifestants sont-ils contre l'intégration de Zagreb dans l'Union? Ce mouvement semble d'ailleurs s'inscrire dans un cadre plus large : une véritable vague de «révolutions Facebook» semble gagner les Balkans, puisque des mouvements similaires ont débuté en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, prolongeant un mouvement « méditerranéen » qui ne se limite pas au monde arabe, et rappelant au passage que la Croatie est très largement un pays méditerranéen qui ne peut se réduire à sa seule identité centre-européenne.

La perception commune semble considérer que le chômage (en janvier 2011 toujours supérieur à 13%, en janvier 2011 selon *Eurostat*), la reprise incertaine de l'économie et la stagnation, voire l'appauvrissement relatif d'une partie de la population seraient la conséquence de l'incompétence et de la corruption de la classe politique croate, tous partis confondus. Cependant, le Premier ministre, Mme Jadranka Kosor, explique que l'essentiel des problèmes de la Croatie provient de la crise économique mondiale et de causes externes, ce qu'on appelait la « contrainte extérieure » dans la France de 1983.

L'année 2010, fort tendue pour les partis de gouvernement, a été plus favorable pour l'extrême-droite croate malgré, ou en partie à cause, des scissions qu'elle a connues. *Nacionalni Demokrati*, parti nationaliste fondé en 2009, s'est développé avec à sa tête, Dejan Golubić, et a obtenu quelques élus lors des élections municipales de Zagreb en 2009. Le *Hrvatski Nacionalni Front* (Front national croate – HNF), autre parti perçu comme rattaché à cette mouvance, a été fondé en avril 2010 en tant qu'organisation de vétérans croates de la guerre et de jeunes patriotes. Ils n'ont cependant pas réussi à devenir une réelle force politique, notamment parce qu'ils manquent d'idées et d'initiatives. Ils ont une apparence d'extrême-droite avec leur style vestimentaire militaire et leurs slogans ultranationalistes, mais en l'absence d'idéologie et sans discours de continuité ils restent en dehors du traditionnel *Pravastvo*<sup>4</sup>, les « patriotes » de centre-droit.

Toutefois, au regard des normes européennes, la Croatie se plie de manière croissante aux critères requis pour une adhésion, comme le note un rapport de la Commission [4] rédigé à partir des résultats obtenus sur les critères de Copenhague de juin 1993.

#### **CONTEXTE EUROPEEN ET ADHESION A L'UNION<sup>5</sup>**

Les négociations d'adhésion avec l'UE ont repris en septembre 2009. Celles-ci avaient été suspendues en décembre 2008, en raison d'un différend frontalier avec la Slovénie, ainsi que du manque de coopération avec le TPIY.

---

<sup>4</sup> **Parti croate du Droit** (en [croate](#), *Hrvatska Stranka Prava*, HSP) fondé en le [26 juin 1861](#). [Une aile extrémiste a fondé le mouvement "oustacha" en 1929](#); recrée en 1990, après avoir animé des milices de guerre(HOS), il fit scission après 1995. Son chef de la période 1991-1998, [Dobroslav Paraga](#), fut entraîné dans une bataille légale avec [Anto Đapić](#) pour l'utilisation du nom du parti. Ce dernier obtint en justice le droit d'utiliser l'appellation « Parti croate du droit » pour la faction du parti dont il avait pris la direction ; Paraga créa donc un parti indépendant du HSP appelé [Parti croate du droit 1861](#); les tentatives d'[Anto Đapić pour le recentrer ont contribué aux scissions](#)

<sup>5</sup> Voir les discussions sur la résolution de la proposition hongroise sur l'adhésion croate. [www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?et](#) le rapport de suivi 2010 concernant la Croatie, publié par la Commission le 9 novembre 2010 (SEC(2010)1326), ainsi que le rapport d'étape sur la justice de Viviane Redding diffusé le 1<sup>er</sup> mars 2011 ;

S'agissant des critères politiques, les auteurs du rapport de la Commission notent au mois de novembre 2010, que les élections présidentielles de janvier 2010 se sont déroulées sereinement et respectent les critères de l'OSCE, nonobstant des imperfections dans la tenue des registres électoraux. Le gouvernement, malgré un passage de pouvoir difficile entre Ivo Sanader et Mme Jadranka Kosor et le départ, en juillet 2010, du parti social-libéral<sup>6</sup> (HSLs) de la coalition, continue de fonctionner.

S'agissant des critères économiques, la Commission, dans son rapport du 9 novembre 2010, admet que l'économie de marché fonctionne, même si l'ouverture au marché peut poser des problèmes à l'économie croate.

S'agissant du respect des droits fondamentaux, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu 24 décisions en 2010 concernant la Croatie et 912 requêtes ont été introduites devant la cour de Strasbourg. En septembre 2010, 1437 affaires concernant la Croatie restaient non réglées à Strasbourg, chiffre considérable pour un pays de 4,5 millions d'habitants. La cour de Strasbourg a relevé des violations de l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, (article relatif au jugement équitable), tant au regard de la longueur excessive des procédures que de la complexité dans la répartition des compétences entre tribunaux civils et juridictions administratives. La Cour a également considéré que l'appel aux Cours supérieures, au regard de la longueur des procédures ne constituait pas un « recours effectif » au sens de l'article 13 de la même convention tandis que les nouvelles juridictions administratives (système en voie d'installation d'ici 2013) auraient une tendance à adopter une vision seulement « formelle » et non substantielle des droits fondamentaux.

---

<sup>6</sup>Le HSLs, parti social-libéral qui a fait partie d'une coalition de centre gauche (2000-2002), puis de centre droit (2003-2010) a repris son autonomie en juillet 2010, et a proclamé un nouveau programme lors de sa convention le 24 novembre 2010 intitulée « Une Croatie responsable », appelant à la responsabilisation de tous et notamment des « entrepreneurs », signifiant par là un recentrage libéral;

Le défenseur des droits (*Pucnik Branitelj*) a reçu de nombreuses plaintes sur les mauvais traitements subis dans les commissariats de police. Depuis 2008, la nouvelle loi sur la justice administrative préconise la mise en place progressive d'un système où quatre Cours administratives de premier ressort et une Cour d'appel administrative suprême devront couvrir l'ensemble du territoire croate au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette réforme a pour but de répondre à l'une des principales critiques adressée au système juridictionnel croate par la Commission lors de l'ouverture des négociations en 2005, celle de n'avoir prévu aucune procédure de recours pour contester les décisions de l'Administration.

#### **LA JUSTICE INTERNATIONALE - LES CRIMES DE GUERRE OU DE LA GUERRE DE 1991-1995**

Tant les Nations Unies et le Comité des Droits de l'Homme (CDH) que le procureur en chef du TPIY ont indiqué que la Croatie persiste à ne pas présenter au Tribunal tous les documents militaires liés à l'opération Oluja (Tempête), menée en 1995, pour laquelle trois généraux de l'armée croate (Ante Gotovina, Ivan Cermak et Mladen Markac) ont été jugés à La Haye.

Toutefois, la Croatie est désormais considérée par la Commission européenne comme coopérant suffisamment avec le TPIY, même si certains problèmes continuent à se poser, (comme l'accès effectif à certains documents), et sur ce point, le constat est le même entre les ONG et le TPIY.

Contrairement à la Commission européenne, *Amnesty international*<sup>7</sup> considère que des progrès très limités ont été accomplis dans la poursuite des cas de crimes de guerre commis

---

<sup>7</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, *AMNESTY INTERNATIONAL RAPPORT 2010 - LA CROATIE, LES DROITS HUMAINS EN REPUBLIQUE DE CROATIE*, LE 28 MAI 2010, SUR

entre 1991 et 1995 par les membres de l'armée croate et les forces de police contre des Serbes ou des membres d'autres minorités. L'ONG relève un manque persistant de coopération avec le TPIY, notamment sur les documents militaires liés à l'opération *Oluja*. Certains cas d'agressions contre des journalistes demeurent en suspens et des cas de discrimination contre les Roms et les Serbes de Croatie (pour leur accès aux droits économiques et sociaux entre autres), continuent d'être relevés.

### **MARS 2011 : LE CHAPITRE SUR LA JUSTICE, TOUJOURS ET ENCORE**

En réalité, en mars 2011, vingt-huit chapitres sur trente-cinq étaient clos. Le point le plus litigieux, comme l'a démontré la visite du 3 mars 2011 (déjà mentionnée) des parlementaires du PPE (regroupant les partis de centre droit européen), demeure le problème de la justice. La Commissaire à la justice, Viviane Reding, a déclaré aux parlementaires du PPE que depuis leur visite de l'automne 2010, la Croatie avait fait de grands progrès. Le jour précédant cette visite, la Commission avait fait un rapport spécial sur le chapitre relatif à la justice, dont la bonne conclusion devrait être déterminante pour l'adhésion effective. Elle avait souligné que le respect du droit devait être intégral, qu'il fallait réduire le stock d'affaires civiles en instance, poursuivre encore plus les crimes de guerre et s'attaquer de manière efficace à la grande corruption. S'adressant à la même conférence parlementaire du PPE, Drazen Bosnjakovic, ministre de la Justice, a présenté la stratégie de la Croatie pour améliorer la situation en 2010-2015 : « nous voulons une justice efficace, une tolérance zéro pour la corruption et le respect des droits de l'homme et des minorités ».

On voit donc que si la Croatie a fait des progrès évidents sur le chemin d'une adhésion pour fin 2011 ou début 2012, au regard des précédents de la Roumanie et de la Bulgarie, la situation de la justice et de l'État de droit, dont la répression de la corruption et l'efficacité du

système juridictionnel constituent les deux faces inséparables, continuent de faire l'objet d'un examen minutieux de l'Union européenne. Le défi, tant procédural que sociologique, de l'enracinement effectif de l'État de droit demeure donc dans un pays qui se veut pourtant passionnément européen.

**\*Joseph Krulic, est professeur associé à l'université de Marne la Vallée**